

# AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR LA PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AUX CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

## ENTITE QUI PASSE LA CONVENTION :



DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE  
Service National d'Ingénierie Aéroportuaire  
(Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire)

## OBJET

L'objet du partenariat est la valorisation financière ainsi que l'accompagnement technique et administratif par le partenaire au bénéfice de la DGAC des actions d'économie d'énergie réalisées par la DGAC sur son patrimoine.

### Description succincte

Le partenariat sera formalisé dans une convention par laquelle le partenaire s'engage à accompagner la DGAC dans la réalisation d'opérations d'économie d'énergie en lui apportant une contribution financière dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie. Les actions d'économies visées concernent les opérations dites standardisées du dispositif des CEE de la DGAC sur tout son parc immobilier et ses équipements, en métropole et outre-mer.

## DESCRIPTION

### Contenu de la mission

Le partenaire sera lié par trois engagements :

1 – Un engagement technique

En amont de chaque projet d'opération d'économies d'énergie, le partenaire vérifiera l'éligibilité du projet aux CEE, détectera les gisements de CEE supplémentaires pouvant améliorer l'efficacité énergétique du projet, précisera les critères techniques à respecter ainsi que les mentions correspondantes à faire figurer dans les justificatifs administratifs, fera une estimation du volume des CEE générés par le projet et proposera un accord de rattachement du projet à la convention indiquant le montant de l'incitation financière

2 – Un engagement lié à la constitution des dossiers CEE puis à leur transmission au PNCEE

3 – Un engagement financier par le versement de l'incitation financière dès la délivrance des CEE par le PNCEE

### Principales caractéristiques du parc immobilier :

- bâtiments d'activités à caractère opérationnel ou tertiaire : environ 590 unités et 550 000 m<sup>2</sup>
- infrastructures d'aide à la navigation aérienne : environ 580 unités et 25 000 m<sup>2</sup>
- logements de fonction : environ 1000 unités et 100 000 m<sup>2</sup>
- budget annuel d'investissement pour le parc immobilier : environ 40 M€

Critères d'attribution : qualité technique 70 % : incitation financière 30 %

Durée de la convention : 2ans, possibilité de prolongation par avenant

## **MODALITES DE PARTICIPATION**

### Condition de participation :

La consultation est ouverte aux obligés et aux délégataires (liste en vigueur publiée par le MTES) au titre des certificats d'économie d'énergie

### Éléments à fournir par les candidats :

Dossier d'offre dont le contenu est décrit dans le cahier des charges de la consultation qui sera transmis, sur format numérique, aux candidats qui en auront fait la demande aux 2 adresses suivantes :

[sarah.garcia@aviation-civile.gouv.fr](mailto:sarah.garcia@aviation-civile.gouv.fr)  
bruno.zenker@aviation-civile.gouv.fr

Date limite de remise des offres : 15 novembre 2018

**DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS** : 12 septembre 2018